JEU MONOPOLY 100% GAGNANT CHEZ McDONALD'S™

RÈGLEMENT COMPLET DU JEU ÉTABLI AU 8 SEPTEMBRE 2020

© 2020 MCDONALD'S CORPORATION. MONOPOLY™ & © 1935, 2020 HASBRO. TOUS DROITS RÉSERVÉS.

ARTICLE 1

Le GIE McDONALD'S FORCE, groupement d'intérêt économique, dont le siège social est situé 9 rue Henri Martin - 92100 Boulogne Billancourt, et les restaurants à enseigne McDonald's et ORIGINALS de France métropolitaine et Monaco, ci-après « les Sociétés Organisatrices » organisent un grand Jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Monopoly 100% gagnant » (ci-après dénommé : le « Jeu ») du 13 octobre 2020 au 9 novembre 2020 (ci-après dénommée : la « Durée du Jeu »).

La Durée du Jeu pourra exceptionnellement être prorogée de 7 jours maximum, soit jusqu'au 16 novembre 2020. En cas d'épuisement des Éléments de Jeu tels que définis ci-après, avant le 9 novembre 2020 dans l'un ou plusieurs des restaurants, l'arrêt du Jeu dans le(s) restaurant(s) concerné(s) y sera annoncé.

Le Jeu est ouvert aux résidents de France métropolitaine et de Monaco, âgés de 15 ans et plus au 1^{er} octobre 2020 à l'exclusion des personnes membres ou salariées des Sociétés Organisatrices, et notamment des salariés travaillant dans les restaurants à enseigne **McDonald's et ORIGINALS**, des partenaires ou des prestataires, ainsi que leur famille (conjoints, ascendants, descendants, frères et sœurs).

Pour participer il suffit de se procurer un Élément de Jeu qui comporte, selon le cas :

- SOIT 2 Vignettes de Jeu:

- une Vignette de Jeu 100% gagnante porteuse de la mention « VOUS AVEZ GAGNÉ » (ci-après dénommée « Vignette de Jeu 100% gagnante ») et permettant à son détenteur, dans le cadre du Volet N°1 du Jeu décrit à l'article 3.1.1, de gagner l'une des dotations décrites à l'article 4.1. Le détenteur pourra choisir une dotation parmi les deux dotations dont le nom est reproduit sur la vignette de Jeu (hors Vignettes de Jeu porteuses de la mention « 1 Big Mac™ »).
- une Vignette de Jeu billet Monopoly (ci-après dénommée « Vignette de Jeu billet Monopoly ») portant l'un des nombres indiqués à l'article 3.1.2 et permettant de participer au volet N°2 du Jeu décrit à ce même article.

- SOIT 4 Vignettes de Jeu:

• une Vignette de Jeu 100% gagnante telle que décrite ci-dessus et permettant de participer au volet N°1 du Jeu, deux Vignettes de Jeu billet Monopoly telles que décrites ci-dessus et permettant de participer au volet N°2 du Jeu et une Vignette Carte Chance portant la mention « CHANCE » (ci-après dénommée « Vignette de Jeu Carte Chance ») telle que définie ci-après permettant de participer au volet N°3 du Jeu décrit à l'article 3.2 du présent règlement.

ARTICLE 2 - COMMENT SE PROCURER UN ÉLÉMENT DE JEU

Le participant pourra se procurer un Élément de Jeu :

DU 10 AU 12 OCTOBRE 2020 INCLUS:

• En commandant en Click&Collect un Menu Best OfTM, un Menu Maxi Best OfTM ou un Signature by McDonald'sTM Menu. Une fois la commande payée et retirée en restaurant, le participant recevra par email un code Vignette de Jeu billet Monopoly 500\(\frac{\text{M}}{2} \) dans un délai de 24 heures. Le ou les Codes obtenus dans ce cadre pourront être utilisés à compter du 13 octobre 2020 dans les conditions détaillées à l'article 3.1.2 du présent règlement. Cette offre est limitée à 1 code Vignette billet 500\(\frac{\text{M}}{2} \) par compte McDo et par jour (dans la limite des codes Vignette de Jeu billet Monopoly 500\(\frac{\text{M}}{2} \) disponibles).

DU 13 OCTOBRE AU 9 NOVEMBRE 2020 :

• SOIT GRATUITEMENT <u>SUR SIMPLE DEMANDE MANUSCRITE</u> PENDANT TOUTE LA DURÉE DU JEU (LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI) SUR PAPIER LIBRE EN INDIQUANT TRÈS LISIBLEMENT: LA DEMANDE D'UN ÉLÉMENT DE JEU MONOPOLY, SON NOM, PRÉNOM ET ADRESSE POSTALE COMPLÈTE À L'ADRESSE SUIVANTE: TMS / Jeu McDonald's - MONOPOLY 2020 - 15 bis Avenue du Centre 78 280 Guyancourt.

Il ne sera envoyé qu'un Élément de Jeu (composé de 4 Vignettes de Jeu) par demande accompagné d'une lettre contenant 3 codes de Jeu billet Monopoly supplémentaires et il ne sera honoré qu'un maximum de 2 demandes par personne pour toute la Durée du Jeu. Les frais d'affranchissement seront remboursés au tarif lettre verte en vigueur sur simple demande concomitante. Toute demande multiple adressée par une personne pour elle-même et/ou pour une ou plusieurs autres personnes sera refusée.

Toute demande ne comportant pas la demande explicite d'un Élément de Jeu ou demande non manuscrite ou non complète sera refusée. Les frais d'affranchissement des demandes non conformes ne seront pas remboursés.

Compte tenu des délais postaux, l'Élément de Jeu envoyé au titre de demandes adressées après le 28/10/2020 est susceptible d'être reçu après le 09/11/2020. Dans ce cas, les Éléments de Jeu ne permettront plus de participer au Volet N°2 du Jeu. Les Éléments de Jeu restent valables pour participer:

- au Volet N°1 du Jeu.
- et au Volet N°3 du Jeu, à l'exception des vignettes porteuses des messages « Rendez-vous sur la case départ et recevez 20₩ » OU « Rendez-vous sur la case « RECEVEZ 20₩ » » OU « Vous êtes libéré de prison » OU « Avancez de 3 cases » OU « La banque vous verse 50₩ » à utiliser sur le plateau de jeu jusqu'au 9 novembre 2020 inclus.

• SOIT EN ACHETANT :

- Une grande boisson (50 cl) servie en fontaine, sur l'emballage de laquelle un Élément de jeu est apposé : le participant obtiendra un Élément de Jeu comportant 4 Vignettes de Jeu.
- Un Menu Maxi Best Of™ ou un Signature by McDonald's™ Menu: si la boisson choisie dans le cadre de ces Menus est une grande boisson (50 cl) servie en fontaine, un Élément de Jeu est apposé sur l'emballage de cette boisson, comprenant 4 Vignettes de Jeu. Si la boisson choisie dans le cadre de ces Menus est une boisson servie hors fontaine (Evian, Badoit, bière ou une boisson Minute Maid), un Élément de Jeu comportant 4 vignettes de Jeu correspondant à l'achat de cette boisson sera remis en main propre au participant.
- Une Boite à Partager™, sur l'emballage de laquelle un Élément de Jeu est apposé : le participant obtiendra un Élément de Jeu comportant 4 Vignettes de Jeu.
- Une moyenne boisson (40 cl) servie en fontaine sur l'emballage de laquelle un Élément de Jeu est apposé : le participant obtiendra un Élément de Jeu comportant 2 Vignettes de Jeu.
- Un Menu Best Of™ ou un Menu McFirst™ ou un Menu Salade : si la boisson choisie dans le cadre de ces Menus est une moyenne boisson (40 cl) servie en fontaine, un Élément de Jeu est apposé sur l'emballage de cette boisson comprenant 2 Vignettes de Jeu. Si la boisson choisie dans le cadre de ces Menus est une boisson servie hors fontaine (Evian, Badoit, bière ou une boisson Minute Maid), un Élément de Jeu comportant 2 Vignettes de Jeu correspondant à l'achat de cette boisson sera remis en main propre au participant.
- Un McFlurry™, sur l'emballage duquel un Élément de Jeu est apposé : le participant obtiendra un Élément de Jeu comportant 2 Vignettes de Jeu.
- SOIT EN PARTICIPANT AU JEU CONCOURS INSTAGRAM POUR TENTER DE GAGNER UN CODE VIGNETTE DE JEU BILLET MONOPOLY :
- Le Participant pourra également tenter de gagner un code Vignette de Jeu billet Monopoly porteur du nombre 2014 en participant au jeu concours organisé le 21 octobre 2020 par les Sociétés Organisatrices sur le compte Instagram de McDonald's France dont les modalités sont les suivantes :

Pour participer, le Participant doit se rendre sur Instagram, s'identifier ou créer un compte Instagram pour accéder à la story postée sur le compte McDonald's.

Le 21 octobre 2020, McDonald's France postera une story Instagram permettant au Participant de jouer pour tenter de gagner un Code Vignette de Jeu billet Monopoly porteur du nombre 20M et permettant de participer au volet N°2 du Jeu décrit à l'article 3.1.2.

Pour jouer le participant devra ouvrir la story Instagram McDonald's France entre le 21 octobre 2020 à 12 heures et le 22 octobre 2020 à 11 heures et répondre à la question posée sous forme de sondage entre le 21 octobre 2020 à 12h et le 22 octobre 2020 à 11h.

Un tirage au sort sera réalisé le 22 octobre 2020 à 18h parmi toutes les bonnes réponses pour attribuer 10 dotations chacune constituée d'un Code Vignette de Jeu billet Monopoly porteur du nombre 2044 et permettant de participer au volet N°2 du Jeu décrit à l'article 3.1.2. Les gagnants tirés au sort seront contactés par message privé sur Instagram.

Pour utiliser leur Code Vignette de Jeu billet Monopoly les gagnants devront suivre les étapes décrites à l'article 3.1.2.1. du règlement du Jeu.

ARTICLE 3 - COMMENT JOUER ?

L'Élément de Jeu doit être détaché de son support en le tirant vers le bas et en suivant les perforations illustrées. Le participant détient :

3.1 Volets N° 1 et 2 du Jeu : pour l'Élément de Jeu composé de 2 Vignettes de Jeu ou de 4 Vignettes de Jeu :

3.1.1 Volet N°1 du Jeu

Une Vignette de Jeu 100% gagnante porteuse de la mention « VOUS AVEZ GAGNÉ » permettant à son détenteur de gagner immédiatement l'une des dotations décrites à l'article 4.1, à choisir parmi les deux dotations dont le nom est reproduit sur la Vignette de Jeu 100% gagnante qu'il détient à l'exception de la Vignette de Jeu porteuse de la mention « 1 Big Mac™ » qui ne nécessite aucun choix de la part du participant. Le participant gagne la dotation qu'il aura choisie sous réserve de vérification de la validité de sa Vignette de Jeu 100% gagnante originale et de la conformité de sa participation au présent règlement.

Pour bénéficier de sa dotation, le participant doit :

- S'identifier ou créer un compte sur <u>mcdonalds.fr</u>: se rendre sur le site Internet <u>www.mcdonalds.fr</u>, sur le site mobile <u>m.mcdonalds.fr</u> ou sur l'application mobile McDo+ (ci-après ensemble dénommé : le Site ou l'App McDo+) entre le 13 octobre 2020 10h et le 28 novembre 2020 23h59mn59s. Si le participant n'est pas connecté sur le Site ou l'App McDo+, il doit le faire en utilisant son identifiant et son mot de passe s'il possède déjà un compte McDonald's, ou en se créant un compte McDonald's sur le Site ou l'App McDo+.
- Scanner sa Vignette de Jeu 100% gagnante avec l'App McDo+ en suivant les instructions indiquées sur la page prévue à cet effet ou enregistrer le code alphanumérique à 10 caractères indiqué sur la (les) Vignette(s) de Jeu 100% gagnante(s) dans le champ prévu à cet effet « Je saisis mon code vignette de jeu » sur la page d'accueil du jeu Monopoly.

Le participant ne pourra scanner ou enregistrer que 3 Vignettes de Jeu 100% gagnantes par jour au maximum, hors Vignettes de Jeu 100% gagnantes porteuses des messages suivants : « 1 Cookie OU 1 Brownie » ; « 1 Hamburger OU 1 Boîte de 4 Chicken McNuggets » ; « 1 Petite Frite OU 1 Moyenne Deluxe Potatoes » ; « 1 Espresso OU 1 Boisson 25cl » et « 1 Big Mac » exclusivement valables en restaurants suivant les dates spécifiées sur lesdites Vignettes de Jeu.

3.1.2 Volet N° 2 du Jeu

Une Vignette de Jeu billet Monopoly à cumuler pour tenter d'acquérir des titres de propriété, également appelés Propriétés, et reconstituer une série de rues d'une même couleur ou de gares, ou autrement appelée Collection, en jouant sur le plateau de Jeu digital sur le Site ou sur l'App McDo+ et tenter de gagner l'une des dotations décrites à l'article 4.2.

Il existe 4 types de Vignettes de Jeu billets Monopoly de couleurs différentes réparties aléatoirement selon les quantités indiquées ci-dessous et chacune porteuse de l'un des nombres ci-après indiqués : 24 269 706 Vignettes de Jeu billets Monopoly vert = 20¾, 25 990 294 Vignettes de Jeu billets Monopoly Violet = 50¼, 15 050 000 Vignettes de Jeu billets Monopoly jaune = 100¼, 300 000 Vignettes de Jeu billets Monopoly Orange = 500¼.

3.1.2.1 Pour jouer, le participant doit :

- S'identifier ou créer un compte sur le Site ou l'App McDo+ entre le 13 octobre 2020 10h et le 9 novembre 2020 23h59mn59s.
- Si le participant n'est pas connecté sur le Site ou l'App McDo+, il doit le faire en utilisant son identifiant et son mot de passe s'il possède déjà un compte McDonald's, ou en se créant un compte McDonald's sur le Site ou l'App McDo+.
- Créditer le compte de son espace Monopoly en scannant sa Vignette de Jeu billet Monopoly avec l'App McDo+ suivant les instructions indiquées sur la page prévue à cet effet ou en enregistrant le code alphanumérique à 10 caractères indiqué sur la (les) Vignette(s) de Jeu billet Monopoly dans le champ prévu à cet effet « Je saisis mon code vignette de jeu » sur la page d'accueil du jeu Monopoly.

La valeur inscrite sur la Vignette de Jeu billet Monopoly se créditera automatiquement sur le compte Monopoly du participant et le solde de son compte sera visible par le participant après rafraichissement de la page.

Le participant ne pourra scanner ou enregistrer que 3 Vignettes de Jeu billets Monopoly par jour au maximum dont une seule Vignette de Jeu billet 500\(\text{M} \) par jour au maximum.

Les Vignettes de Jeu billets Monopoly n'ont aucune valeur monétaire et ne sauraient emporter une autre contrepartie que celle de tenter d'acquérir des titres de propriété sur le plateau de jeu de son espace Monopoly.

- Tenter de reconstituer une Collection de rues d'une même couleur ou de gares.

Le Participant doit collectionner les rues d'une même couleur ou les gares pour tenter de constituer une Collection à l'aide des Vignettes de Jeu billets Monopoly créditées sur son compte Monopoly. Le Participant doit cliquer sur le lien « J'accède au plateau de jeu » puis, « Je lance les dés », pour que le pion représentant un Big Mac™ avance d'un nombre de cases correspondant à la somme des deux dés. Si le participant arrive sur une case rue ou gare dont le titre de propriété est à vendre, et que le participant dispose d'un solde lui permettant cette acquisition, celui-ci pourra acheter le titre de propriété correspondant. Le Participant devra ainsi reconstituer une Collection de rues d'une même couleur ou de gares pour tenter de gagner le cadeau correspondant à cette Collection. Chaque jour le participant aura la possibilité de lancer 3 fois les dés (tout lancer de dés non effectué ne sera pas cumulable un autre jour). Dans le cas où le participant tomberait sur une case « Un lancer offert », il devra relancer immédiatement les dés. Ce lancer ne peut pas être reporté à un autre jour. Si le participant passe par la case départ et/ou tombe sur la case « Recevez 20₩ » le compte Monopoly du participant sera crédité automatiquement de 20₩.

Le participant sera envoyé en prison et il ne pourra plus se déplacer sur le plateau de jeu pendant une durée de quatre (4) heures si :

- Il obtient 3 doubles de manière consécutive : le pion sera automatiquement envoyé sur la case « En prison » et le participant ne recevra pas 20\(\text{44}\) si son pion passe par la case départ.
- Il tombe sur la case « Allez en prison » : son pion sera ainsi déplacé automatiquement jusqu'à la case « En prison ».

Pour sortir de prison le participant doit effectuer l'une des actions suivantes :

- Lancer les dés s'il lui reste un ou plusieurs lancers pour tenter de faire un double. S'il fait un double, il sort de prison en utilisant le résultat du lancer de dés pour avancer sur le plateau de jeu.
- Utiliser une Vignette de Jeu Carte Chance « Vous êtes libéré de prison » s'il en possède une selon les règles détaillées à l'article 3.2.2.

Le nombre de dotations correspondant à chacune des Collections est limité : si la totalité des dotations correspondant à une Collection de rues ou gares a été gagnée, les titres de propriété correspondants ne seront plus disponibles à l'achat et le compte du participant ayant déjà acquis un ou plusieurs titres de propriété de cette Collection ne sera pas recrédité de la valeur des titres de propriété précédemment acquis.

Pendant toute la durée du Jeu, le participant ne pourra gagner que 2 dotations maximum au titre du Volet n°2 du Jeu et une seule dotation par Collection sous réserve de vérification de la conformité de sa participation au présent règlement et de la validité de ses Vignettes de Jeu billets Monopoly originales pour la dotation concernée. Les Vignettes de Jeu billets Monopoly originales seront automatiquement vérifiées pour la dotation « RENAULT ZOE Life R110 ». Pour toutes les autres dotations au titre du volet n°2 du Jeu, il est demandé au participant de conserver les Vignettes originales de Jeu billets Monopoly qui pourront être vérifiées.

3.2 Volet N°3: pour l'Élément de Jeu composé de 4 Vignettes de Jeu uniquement.

Le participant détiendra en plus une Vignette de Jeu Carte Chance. Il ne pourra scanner ou enregistrer que 3 Vignettes de Jeu Carte Chance par jour au maximum. Deux catégories de Vignettes de Jeu Carte Chance sont réparties aléatoirement sur les produits porteurs des Éléments de Jeu.

3.2.1 Les Vignettes de Jeu Carte Chance porteuses d'un gain immédiat.

Une Vignette de Jeu Carte Chance porteuse de la mention « CHANCE » et du nom de la dotation permettant à son détenteur de gagner immédiatement l'une des dotations décrites à l'article 4.3. Le participant gagne la dotation sous réserve de vérification de la validité de sa Vignette de Jeu Carte Chance originale et de la conformité de sa participation au présent règlement.

3.2.2 Les Vignettes de Jeu Carte Chance porteuses d'une action de jeu à utiliser sur le plateau de jeu.

Une Vignette de Jeu Carte Chance porteuse de la mention « CHANCE » et de la description de l'action de jeu à utiliser sur le plateau de jeu permettant à son détenteur de progresser sur le plateau de jeu.

Pour utiliser sa Vignette de Jeu Carte Chance porteuse d'une action de jeu, le participant doit :

- S'identifier ou créer un compte sur le Site ou l'App McDo+ entre le 13 octobre 2020 10h et le 9 novembre 2020 23h59mn59s.

Si le participant n'est pas connecté sur le Site ou l'App McDo+, il doit le faire en utilisant son identifiant et son mot de passe s'il possède déjà un compte McDonald's, ou en se créant un compte McDonald's sur le Site ou l'App McDo+.

- **Utiliser son action de jeu sur le plateau de jeu** en scannant sa Vignette de Jeu avec l'App McDo+ suivant les instructions indiquées sur la page prévue à cet effet ou en enregistrant le code alphanumérique à 10 caractères indiqué sur la (les) Vignette(s) de Jeu Carte Chance dans le champ prévu à cet effet « Je saisis mon code vignette de jeu » sur la page d'accueil du jeu Monopoly.

Cinq actions de jeu sont réparties aléatoirement sur les Vignettes de Jeu Carte Chance apposées sur les Éléments de Jeu :

- Vignette porteuse du message « Rendez-vous sur la case départ et recevez 20\(\text{M} \) : le pion du participant avance automatiquement sur la case « Départ » et son compte Monopoly est crédité automatiquement de 20\(\text{M} \).
- Vignette porteuse du message « Rendez-vous sur la case « RECEVEZ 20M » » : le pion du participant avance automatiquement sur la prochaine case « Recevez 20M » et son compte Monopoly est crédité automatiquement de 20M.
- Vignette porteuse du message « Vous êtes libéré de prison » : si le participant est en prison, il n'est plus bloqué quatre (4) heures sur la case « En prison » et peut lancer les dés s'il lui reste un ou plusieurs lancers.
- Vignette porteuse du message « Avancez de 3 cases » : le pion du participant avance automatiquement de 3 cases, les règles du plateau s'appliqueront en fonction de la case sur laquelle le joueur aura atterri.
- Vignette porteuse du message « Recevez 50₩ »: le compte Monopoly du participant est automatiquement crédité de 50₩.

L'action de jeu a lieu dès que le participant scanne ou enregistre le code alphanumérique à 10 caractères de sa Carte Chance porteuse d'une action de jeu. L'action de jeu n'est pas sauvegardée dans l'espace Monopoly du participant.

Si le participant scanne deux Vignettes de Jeu Carte Chance avec l'App McDo+ ou enregistre 2 codes alphanumériques à 10 caractères de manière consécutive, les deux actions de jeu se dérouleront l'une après l'autre de manière automatique sur le plateau de jeu et le pion du participant sera avancé sur la case correspondante à l'action de jeu reproduite sur sa dernière Vignette de Jeu Carte Chance saisie.

ARTICLE 4 - DOTATIONS MISES EN JEU

La description détaillée des dotations mises en jeu figure en Annexe 1 du règlement.

4.1 Les dotations du Volet N°1 du Jeu :

Une seule des 2 dotations figurant sur la Vignette de Jeu 100% gagnante pourra être gagnée selon les règles détaillées à l'article 3.1.1. à l'exception de la Vignette de Jeu porteuse de la mention « 1 Big Mac[™] » sur laquelle ne figure qu'une seule dotation. Dans le cas où les dotations à choisir figurant sur la Vignette de Jeu 100% gagnante sont d'une valeur commerciale différente, le participant qui choisira la dotation de valeur inférieure ne pourra prétendre à aucun remboursement de la différence entre la dotation choisie et celle de la valeur supérieure.

4.1.1 Les dotations remises par le Centre de vérification du Jeu :

1 Vignette de Jeu 100% gagnante d'une dotation à choisir entre :

- 1 Voiture RENAULT ZOE Life R110 d'une valeur commerciale unitaire de 24 450 € TTC.
- Ou 1 Voiture RENAULT ZOE Collector Life R110 d'une valeur commerciale unitaire de 28 000 € TTC.

6 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 an de loyer sous la forme d'une somme de 10 000 € TTC versée en intégralité en une seule fois par virement bancaire (somme calculée sur la base d'un loyer annuel moyen pour une location non meublée de 8 676 € arrondie à 10 000 € selon une analyse du marché locatif réalisée par un site internet français spécialisé dans l'immobilier en octobre 2019).
- Ou 10 000 € TTC de voyage dans un pays francophone.

10 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 Scooter PEUGEOT e-ludix 100% électrique d'une valeur commerciale unitaire de 3 500 € TTC + 1 kit composé d'un casque intégral et d'une paire de gants, d'une valeur commerciale unitaire de 120 € TTC.
- Ou 1 Vélo électrique ANGELL d'une valeur commerciale unitaire de 2 690 € TTC.

65 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 Enceinte CABASSE The Pearl Akoya d'une valeur commerciale unitaire de 1 499 € TTC.
- Ou 1 Pack PARROT Anafi Extended composé d'une télécommande, 3 batteries intelligentes + câbles USB-C, 1 sac de voyage et 4 hélices bipales repliables d'une valeur commerciale unitaire pour l'ensemble de 899,99 € TTC.

100 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 x 1 000 €.
- Ou « 1 000 € en or » constituée d'une Médaille en or édition McDo 18 carats d'une valeur unitaire d'environ 1 000 € suivant le cours de l'or.

1 000 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 Montre WITHINGS SCANWATCH 42mm d'une valeur commerciale unitaire de 299,99 € TTC.
- Ou 1 Imprimante 3D DAGOMA Disco Ultimate d'une valeur commerciale unitaire de 399,99 € TTC.

1 500 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 Smartphone WIKO VIEW5 PLUS d'une valeur commerciale unitaire de 199,99 € TTC.
- Ou 1 Pack Ultimate SENSTROKE composé de 4 capteurs, 1 paire de baguettes, 2 fixations pour les pieds, 1 pad de frappe, 1 câble de chargement et 1 housse de transport d'une valeur commerciale pour l'ensemble de 249 € TTC.

2 000 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 Jeu Vidéo UBISOFT à choisir parmi les deux titres « Immortals Fenyx Rising » et « Just Dance 2021 » d'une valeur commerciale unitaire d'environ 70 € TTC.
- Ou 1 paire d'écouteurs bluetooth WIKO d'une valeur commerciale unitaire de 99 € TTC.

5 000 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 Jeu MONOPOLY édition Classique d'une valeur commerciale unitaire de 25 € TTC.
- Ou 1 Jeu MONOPOLY édition France d'une valeur commerciale unitaire de 25 € TTC.

Dans la limite des stocks disponibles. Dans le cas où le jeu ne serait plus disponible il sera envoyé au participant le jeu MONOPOLY édition classique.

4.1.2 Les dotations remises par les restaurants McDonald's :

4.1.2.a

400 000 Vignettes de Jeu 100% gagnantes « 1 Big Mac™ » d'une valeur commerciale unitaire d'environ 3,95 € TTC.

Cette dotation doit être retirée en restaurant entre le 10 novembre 2020 et le 28 novembre 2020 inclus.

4.1.2.b

3 015 010 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 Cookie d'une valeur commerciale unitaire d'environ 1,90 € TTC.
- Ou 1 Brownie d'une valeur commerciale unitaire d'environ 1,95 € TTC.

3 000 000 de Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 Hamburger d'une valeur commerciale unitaire d'environ 1,50 € TTC.
- Ou 1 Boîte de 4 Chicken McNuggets[™] d'une valeur commerciale unitaire d'environ 2,80 € TTC.

8 640 308 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 Petite Frite d'une valeur commerciale unitaire d'environ 1,40 € TTC.
- Ou 1 Moyenne Deluxe Potatoes[™] d'une valeur commerciale unitaire d'environ 2,50 € TTC.

10 000 000 de Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 Espresso d'une valeur commerciale unitaire d'environ 1,40 € TTC.
- Ou 1 Petite Boisson 25cl d'une valeur commerciale unitaire d'environ 2,00 € TTC.

Ces dotations doivent être retirées en restaurant entre le 13 octobre 2020 et le 28 novembre 2020 inclus.

4.1.3 Les dotations à valoir sur les sites partenaires :

4 550 000 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation constituée d'une somme à choisir entre :

- 10 € TTC à valoir sur CHEERZ.
- Ou 10 € TTC à valoir sur UBISOFT STORE sur les jeux PC.

4 550 000 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation constituée d'une somme à choisir entre :

- 10 € TTC à valoir sur BIRCHBOX.
- Ou 25 € TTC à valoir sur LA BOX HOMME.

4 550 000 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 110 € pour toute 1ère ouverture de compte avec une carte bancaire chez BOURSORAMA BANQUE, voir conditions en annexe du règlement.
- Ou La formation « Premium » au code de la route chez EN VOITURE SIMONE d'une valeur commerciale unitaire de 49 € TTC.

4 550 000 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation constituée d'une somme à choisir entre :

- 10 € TTC à valoir sur WONDERBOX.FR.
- 15 € TTC à valoir sur SPARTOO.COM sur une sélection de produits.

Les dotations décrites à l'article 4.1.3 ne peuvent être cumulées entre elles pour une même commande sur le site partenaire ni avec d'autres avantages et promotions proposés par le site partenaire. Les achats effectués sont soumis aux conditions générales de vente du site partenaire et sont à valoir en une seule fois jusqu'au 28 novembre 2020 inclus, sans montant minimum d'achat.

Si l'achat effectué par le gagnant sur le site partenaire est d'un montant inférieur à la somme gagnée, le gagnant ne pourra prétendre à aucun remboursement ni à l'émission d'un bon d'achat à hauteur de la différence.

4.2 Les dotations du Volet n°2 du Jeu :

Les dotations détaillées ci-dessous seront à gagner en collectionnant les rues de même couleur ou gares pour reconstituer une Collection sur le plateau de jeu Monopoly digital sur le Site ou sur l'App McDo+. Un participant pourra remporter deux dotations maximum toutes dotations confondues au titre du Volet n°2 du Jeu et une seule dotation maximum par Collection.

- 1 dotation constituée d'1 Voiture RENAULT ZOE Life R110 d'une valeur commerciale unitaire de 24 450 € TTC à gagner en collectionnant les 2 titres de propriété de couleur bleu foncé : Tour Eiffel (Prix de vente : 3 000¾) et Le Mont-Saint-Michel (Prix de vente : 2 600¾).
- 5 dotations constituées chacune d'1 Scooter PEUGEOT e-ludix 100% électrique d'une valeur commerciale unitaire de 3 500 € TTC + 1 kit composé d'un casque intégral et d'une paire de gants, d'une valeur commerciale unitaire de 120 € TTC à gagner en collectionnant les 3 titres de propriété de couleur verte : Notre-Dame de Fourvière (Prix de vente : 2 200 +), Rocamadour (Prix de vente : 2 200 +) et Puy de Dôme (Prix de vente : 2 300 +).
- 45 dotations constituées chacune d'1 Vélo électrique ANGELL d'une valeur commerciale unitaire de 2 690 € TTC à gagner en collectionnant les 3 titres de propriété de couleur jaune : Étretat (Prix de vente : 1 500 H), Hospices de Beaune (Prix de vente : 1 400 H) et Notre-Dame de la Garde (Prix de vente : 1 400 H).
- 100 dotations constituées chacune d'1 Enceinte CABASSE The Pearl Akoya d'une valeur commerciale unitaire de 1 499 € TTC à gagner en collectionnant les 3 titres de propriété de couleur rouge : Guadeloupe (Prix de vente : 1 300₩), La Réunion (Prix de vente : 1 200₩) et Corse (Prix de vente : 1 200₩).
- 200 dotations constituées chacune d'1 Pack PARROT Anafi Extended composé d'une télécommande, 3 batteries intelligentes + câbles USB-C, 1 sac de voyage et 4 hélices bipales repliables d'une valeur commerciale unitaire pour l'ensemble de 899,99 € TTC à gagner en collectionnant les 3 titres de propriété de couleur orange : Cannes (Prix de vente : 1 000 H), Fort Boyard (Prix de vente : 1 000 H) et Bassin d'Arcachon (Prix de vente : 1 100 H).
- 400 dotations constituées chacune d'une Montre WITHINGS SCANWATCH 42mm d'une valeur commerciale unitaire de 299,99 € TTC à gagner en collectionnant les 4 gares : Gare d'Austerlitz, Gare de Metz, Gare de Strasbourg et Gare de l'Est (Prix de vente de chacune des gares : 800₩).
- 450 dotations constituées chacune d'1 Smartphone WIKO VIEW5 PLUS d'une valeur commerciale unitaire de 199,99 € TTC à gagner en collectionnant les 3 titres de propriété de couleur rose : Gorges du Verdon (Prix de vente : 800¾), Palais des Papes (Prix de vente : 800¾) et Château de Chenonceau (Prix de vente : 900¾).
- 4 300 dotations constituées chacune d'1 Jeu MONOPOLY édition France d'une valeur commerciale unitaire de 25 € TTC (dans la limite des stocks disponibles. Dans le cas où le jeu ne serait plus disponible, il sera envoyé au participant le jeu MONOPOLY édition classique) à gagner en collectionnant les 3 titres de propriété de couleur bleu clair : Pont du Gard (Prix de vente : 500¾), Château de Versailles (Prix de vente : 400¾) et L'Aiguille du Midi (Prix de vente : 400¾).
- 30 000 dotations constituées chacune d'1 Mini album photo CHEERZ d'une valeur commerciale unitaire de 19,90 € TTC à gagner en collectionnant les 2 titres de propriété de couleur marron : Lille (Prix de vente : 180¾) et Carcassonne (Prix de vente : 180¾).

4.3 Les dotations du Volet n°3 du Jeu :

4.3.1 Remises par le Centre de vérification du Jeu :

- 40 Vignettes de Jeu Carte Chance gagnantes d'une dotation « 1 000 € en or » constituée d'une Médaille en or édition McDo 18 carats d'une valeur unitaire d'environ 1 000 € suivant le cours de l'or.
- 60 Vignettes de Jeu Carte Chance gagnantes d'une dotation constituée d'une somme de 1 000 € TTC.
- 150 Vignettes de Jeu Carte Chance gagnantes d'une dotation constituée d'une somme de 100 € TTC.
- 300 Vignettes de Jeu Carte Chance gagnantes d'une dotation constituée d'une somme de 50 € TTC.
- 1 000 Vignettes de Jeu Carte Chance gagnantes d'une dotation constituée d'une somme de 10 € TTC.

4.3.2 A utiliser sur le plateau de jeu digital :

- 6 294 846 Vignettes de Jeu Carte Chance porteuses du message « Rendez-vous sur la case départ et recevez 20H ».
- 6 775 000 Vignettes de Jeu Carte Chance porteuses du message « Rendez-vous sur la case « RECEVEZ 2014 » ».
- 6 313 604 Vignettes de Jeu Carte Chance porteuses du message « Vous êtes libéré de prison ».
- 1 000 000 Vignettes de Jeu Carte Chance porteuses du message « Avancez de 3 cases ».

- 1 960 000 Vignettes de Jeu Carte Chance porteuses du message « La banque vous verse 5014 ».

4.4 Valeur des dotations :

La valeur des dotations a été déterminée selon les éléments disponibles au 20 mars 2020. Les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues responsables en cas d'évolution.

ARTICLE 5 - REMONTEE DES VIGNETTES DE JEU ET REMISE DES DOTATIONS

Le Centre de vérification du Jeu et les restaurants vérifieront, chacun pour les dotations qui les concernent, l'authenticité et la validité des Vignettes de Jeu et refuseront notamment toute Vignette de Jeu falsifiée, raturée, endommagée, photocopiée ou présentant un caractère suspect et/ou anormal. Seules les Vignettes de Jeu originales imprimées en français et portant les mentions « MONOPOLY » et « © 2020 McDonald's » ou le visuel d'un billet Monopoly seront admises, toute autre vignette de jeu (notamment celles d'une édition antérieure et/ou celles d'un jeu organisé en interne pour les équipiers des restaurants à enseigne McDonald's et/ou provenant d'un autre pays) sera considérée comme nulle. Les Vignettes de Jeu gagnantes contiennent des points spéciaux d'identification et d'authentification.

Aucune Vignette de Jeu envoyée au Centre de vérification du Jeu ou remise en restaurant ne sera restituée.

Il peut être exigé du gagnant de signer une déclaration écrite sous serment et de signer tous les documents requis par la loi pour la remise de la dotation. Dans le cas d'une fausse déclaration sur l'un de ces documents, il pourrait être exigé de ce gagnant qu'il retourne sa dotation aux Sociétés Organisatrices dans les plus brefs délais et à ses frais. Les dotations ne peuvent être échangées entre elles ou contre des espèces ou un bien ou un service d'une même valeur marchande ou être transférées à un tiers. Il ne sera mis en Jeu que la stricte quantité de chaque dotation indiquée ci-dessus. Les dotations non gagnées ne seront pas remises en jeu, ni distribuées.

Après le 09/11/2020, toute Vignette de Jeu billet Monopoly restant sur le compte Monopoly du participant dans le cadre du Volet N°2 du Jeu sera perdue. Les Sociétés Organisatrices peuvent se voir contraintes, notamment en cas de force majeure ou pour des raisons indépendantes de leur volonté, de modifier en cours d'opération la nature des dotations mises en jeu et de les remplacer par d'autres de valeur au moins équivalente.

Cette substitution ne pourra donner lieu en aucun cas à un remboursement des gagnants.

Les dotations seront remises en respectant les procédures suivantes :

5.1 Remise des dotations visées à l'article 4.1 du règlement

Le participant ne doit en aucune manière confier sa ou ses Vignette(s) de Jeu à un quelconque membre du personnel d'un restaurant, lequel n'a aucune autorité pour vérifier leur validité et leur authenticité.

5.1.1 Remise des dotations par le Centre de vérification du Jeu

Le participant détenteur d'une Vignette de Jeu 100% gagnante porteuse du nom de deux dotations au choix à gagner immédiatement telles que décrites à l'article 4.1.1 doit :

- Se rendre sur le Site ou l'App McDo+ et se connecter ou se créer un compte selon les modalités précisées dans le règlement.
- Scanner sa vignette de jeu avec l'App McDo+ ou enregistrer le code alphanumérique à 10 caractères de sa Vignette de Jeu 100% gagnante dans le champ prévu à cet effet « Je saisis mon code vignette de jeu » sur la page d'accueil du jeu Monopoly, puis suivre les instructions pour bénéficier de sa dotation. Il sera dirigé vers le lien « Je remplis le formulaire ».
- Choisir la dotation qu'il souhaite gagner parmi les deux dont le nom est reproduit sur cette Vignette de Jeu, compléter, télécharger, imprimer le formulaire de remontée de la Vignette de Jeu 100% gagnante ou le recopier sur papier libre et le signer manuellement. Le participant doit impérativement compléter le formulaire mentionné ci-dessus immédiatement après son choix de dotation. A défaut, la dotation correspondante ne sera pas gagnée et ne sera pas remise en jeu.
- Coller la Vignette de Jeu 100% gagnante originale sur le formulaire imprimé ou sur papier libre.
- Puis adresser le formulaire par courrier en recommandé avec Accusé de Réception selon les modalités et dans le respect de la date indiquée à l'article 5.5 avant le 28 novembre 2020 à minuit, le cachet de La poste faisant foi.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de demander au participant de justifier, par le biais notamment de tickets de caisse, de la régularité de sa participation.

5.1.2 Remise des dotations par les Restaurants

Le participant détenteur d'une Vignette de jeu 100% gagnante porteuse du nom de deux dotations dont l'une est à gagner immédiatement au choix du participant telles que décrites à l'article 4.1.2 doit se rendre en restaurant du 13 octobre au 28 novembre 2020 inclus pour retirer sa dotation. Le participant détenteur d'une Vignette de jeu 100% gagnante porteuse d'une dotation « 1 Big Mac [™] » doit se rendre en restaurant à compter du 10 novembre 2020 et jusqu'au 28 novembre 2020 inclus pour retirer sa dotation. Les dotations à retirer en restaurant ne peuvent pas être remises à l'occasion d'une commande en ligne sur le site mcdonalds.fr ou d'une livraison à domicile d'une commande passée dans les restaurants proposant ce service.

5.1.3 Remises des dotations partenaires

Le participant détenteur d'une Vignette de Jeu 100% gagnante porteuse du nom de deux dotations au choix à gagner immédiatement telles que décrites à l'article 4.1.3 doit :

- Se rendre sur le Site ou l'App McDo+ et se connecter ou se créer un compte selon les modalités précisées dans le règlement.

- Scanner sa vignette de jeu avec l'App McDo+ ou enregistrer le code alphanumérique à 10 caractères de sa Vignette de Jeu 100% gagnante dans le champ prévu à cet effet « Je saisis mon code vignette de jeu » sur la page d'accueil du jeu Monopoly et choisir la dotation qu'il souhaite gagner parmi les deux dont le nom est reproduit sur cette Vignette de Jeu.
- Le participant se verra alors attribuer un code spécifique correspondant à la dotation qu'il a choisie qu'il devra utiliser sur le site du partenaire concerné. Ce code sera indiqué dans l'espace jeu Monopoly du participant. Le participant devra conserver ce code, chaque code obtenu étant à usage unique.

Pour bénéficier de la dotation, le participant devra se rendre sur la page spéciale du partenaire uniquement accessible via le bouton « J'utilise ce code sur le site partenaire » situé en-dessous du code attribué. Si le participant accède au site partenaire par un autre moyen, il ne pourra pas utiliser son code. La date limite pour bénéficier de ces dotations gagnées dans le cadre du Jeu sur la page spéciale des partenaires concernés est fixée au 28 novembre 2020 inclus. Le cas échéant, les frais de connexion au site Internet du partenaire qui seraient supportés par le gagnant resteront à sa charge.

5.2 Remise des dotations visées à l'article 4.2 du règlement

Le participant ne doit en aucune manière confier sa ou ses Vignette(s) de Jeu à un quelconque membre du personnel d'un restaurant, lequel n'a aucune autorité pour vérifier leur validité et leur authenticité.

5.2.1 Remise de la dotation « 1 RENAULT ZOE »

Le participant détenteur de plusieurs Vignettes de Jeu billets Monopoly dont le cumul lui a permis de remporter la dotation « 1 RENAULT ZOE » décrite à l'article 4.2 du règlement dont les modalités particulières de remise sont décrites ci-après, doit immédiatement après avoir remporté la dotation :

- Cliquer sur le lien « Je remplis le formulaire » puis suivre les instructions pour compléter, télécharger et imprimer le formulaire correspondant à la dotation gagnée ou le recopier sur papier libre, et le signer manuellement.
- Coller les Vignettes de Jeu billets Monopoly originales qui lui ont permis de compléter la Collection bleu foncé sur le formulaire imprimé ou sur papier libre. Le participant doit impérativement compléter le formulaire mentionné ci-dessus immédiatement après son choix de dotation. A défaut, la dotation correspondante ne sera pas gagnée et ne sera pas remise en jeu.
- Puis adresser le formulaire par courrier en recommandé avec Accusé de Réception selon les modalités et dans le respect de la date indiquée à l'article 5.5 avant le 28 novembre 2020 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de demander au participant de justifier, par le biais notamment de tickets de caisse, de la régularité de sa participation.

5.2.2. Remise de la dotation « 1 Mini Album photo CHEERZ »

Concernant la dotation « 1 Mini album photo CHEERZ », le gagnant se verra attribuer un code spécifique qu'il devra utiliser sur le site du partenaire. Ce code sera indiqué dans l'espace jeu Monopoly du gagnant. Le gagnant devra conserver ce code qui est à usage unique. Pour bénéficier de la dotation, le participant devra se rendre sur la page spéciale du partenaire uniquement accessible via le bouton « J'utilise ce code sur le site partenaire » situé en-dessous du code attribué. Si le participant accède au site partenaire par un autre moyen, il ne pourra pas utiliser son code. La date limite pour bénéficier de ces dotations gagnées dans le cadre du Jeu sur la page spéciale des partenaires concernés est fixée au 28 novembre 2020 inclus. Le cas échéant, les frais de connexion au site Internet du partenaire qui seraient supportés par le gagnant resteront à sa charge.

5.2.3 Remise des autres dotations visées à l'article 4.2 du règlement

Le participant détenteur de plusieurs Vignettes de Jeu billets Monopoly dont le cumul lui a permis de remporter les dotations « 1 Scooter électrique PEUGEOT » ou « 1 Vélo électrique ANGELL » ou « 1 Enceinte CABASSE » ou « 1 Drone PARROT » ou « 1 Smartphone WIKO » ou « 1 Montre WITHINGS » ou « 1 Jeu MONOPOLY France » décrites à l'article 4.2 du règlement dont les modalités particulières de remise sont décrites ci-après, doit immédiatement après avoir remporté la dotation :

- Cliquer sur le lien « Je remplis le formulaire ».
- Compléter le formulaire en ligne correspondant à la dotation gagnée avant le 28 novembre 2020 à minuit.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de demander au participant de justifier, par le biais notamment des Vignettes de jeu billets Monopoly originales et/ou des tickets de caisse, de la régularité de sa participation.

5.3. Remise des dotations visées à l'article 4.3 du règlement :

5.3.1 Vignette de Jeu Carte Chance porteuse de la dotation « 1 000 € »

Le participant détenteur d'une Vignette de Jeu Carte Chance porteuse de la dotation « 1 000 € » telle que décrite à l'article 4.3.1 doit :

- Se rendre sur le Site ou l'App McDo+ et se connecter ou se créer un compte selon les modalités précisées dans le règlement.
- Scanner sa Vignette de Jeu avec l'App McDo+ ou enregistrer le code alphanumérique à 10 caractères de sa Vignette de Jeu Carte Chance dans le champ prévu à cet effet « Je saisis mon code vignette de jeu » sur la page d'accueil du jeu Monopoly, puis suivre les instructions pour bénéficier de sa dotation. Il sera dirigé vers le lien « Je remplis le formulaire ».
- Compléter, télécharger et imprimer le formulaire de remontée de Vignette de Jeu Carte Chance ou le recopier sur papier libre dans le respect de la date indiquée à article 5.5.

Le participant doit impérativement compléter le formulaire mentionné ci-dessus immédiatement après avoir été dirigé vers le lien « je remplis le formulaire ». A défaut, la dotation correspondante ne sera pas gagnée et ne sera pas remise en jeu.

- Coller la Vignette de Jeu Carte Chance originale sur le formulaire imprimé ou sur papier libre.
- Joindre un IBAN et une photocopie de sa pièce d'identité.

- Puis adresser le formulaire par courrier en recommandé avec Accusé de Réception selon les modalités et dans le respect de la date indiquée à l'article 5.5 soit avant le 28 novembre 2020 inclus, le cachet de la poste faisant foi.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de demander au participant de justifier, par le biais notamment de tickets de caisse, de la régularité de sa participation.

5.3.2 Vignette de Jeu Carte Chance porteuse des dotations « 100 € » ou « 50 € » ou « 10 € »

Le participant détenteur d'une Vignette de Jeu Carte Chance porteuse des dotations « 100 € » ou « 50 € » ou « 10 € » telles que décrites à l'article à l'article 4.3.1 doit :

- Se rendre sur le Site ou l'App McDo+ et se connecter ou se créer un compte selon les modalités précisées dans le règlement.
- Scanner sa vignette de jeu avec l'App McDo+ ou enregistrer le code alphanumérique à 10 caractères de sa Vignette de Jeu Carte Chance dans le champ prévu à cet effet « Je saisis mon code vignette de jeu » sur la page d'accueil du jeu Monopoly, puis suivre les instructions pour bénéficier de sa dotation. Il sera dirigé vers le lien « Je remplis le formulaire ».
- Compléter le formulaire de remontée de la Vignette de Jeu Carte Chance en ligne et dans le respect de la date indiquée à article 5.5, soit avant le 28 novembre 2020, le cachet de la poste faisant foi.
- Saisir son IBAN à l'emplacement sécurisé spécifié.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de demander au participant de justifier, par le biais notamment de la vignette de jeu Carte Chance originale et/ou tickets de caisse, de la régularité de sa participation.

Les dotations constituées d'une somme de 1 000 €, 100 €, 50 € ou 10 € seront remises par virement bancaire.

5.3.3 Vignette de Jeu Carte Chance porteuse de la dotation « 1 000 € en or »

Le participant détenteur d'une Vignette de Jeu Carte Chance porteuse de la dotation « 1 000 € en or » telle que décrite à l'article à l'article 4.3.1 doit :

- Se rendre sur le Site ou l'App McDo+ et se connecter ou se créer un compte selon les modalités précisées dans le règlement.
- Scanner sa vignette de jeu avec l'App McDo+ ou enregistrer le code alphanumérique à 10 caractères de sa Vignette de Jeu Carte Chance dans le champ prévu à cet effet « Je saisis mon code vignette de jeu » sur la page d'accueil du jeu Monopoly, puis suivre les instructions pour bénéficier de sa dotation. Il sera dirigé vers le lien « Je remplis le formulaire ».
- Compléter, télécharger et imprimer le formulaire de remontée de la Vignette de Jeu Carte Chance ou le recopier sur papier libre.

Le participant doit impérativement compléter le formulaire mentionné ci-dessus immédiatement après avoir été dirigé vers le lien « je remplis le formulaire ». A défaut, la dotation correspondante ne sera pas gagnée et ne sera pas remise en jeu.

- Coller la Vignette de Jeu Carte Chance originale sur le formulaire imprimé ou sur papier libre.
- Puis adresser le formulaire par courrier en recommandé avec Accusé de Réception selon les modalités et dans le respect de la date indiquée à l'article 5.5 soit avant le 28 novembre 2020 inclus, le cachet de la poste faisant foi.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de demander au participant de justifier, par le biais notamment de tickets de caisse, de la régularité de sa participation.

5.4 Participants mineurs.

Les dotations « 1 an de loyer sous la forme d'une somme de 10 000 € TTC » ou « 10 000 € TTC de voyage dans un pays francophone » ou « 1 voiture RENAULT ZOE (Collector) Life R110 » ou « 1 Scooter PEUGEOT e-ludix 100% électrique » ou « 1 Vélo électrique ANGELL » ou « 1 000 € » ou « 1 000 € en or » ou « 110 € pour toute 1ere ouverture de compte avec une carte bancaire chez BOURSORAMA BANQUE » ou toutes celles visées à l'article 4.3.1 ne pourront pas être remises directement à une personne mineure (moins de 18 ans) et seront attribuées à son(ses) parent(s) ou administrateur(s) légal(aux). Le gagnant et ses parents ou administrateurs légaux pourront être tenus de justifier de leur âge et de leur identité.

Pour chaque dotation à l'exception des dotations décrites aux articles 4.1.2 et 4.1.3, les Sociétés Organisatrices enverront au participant mineur, afin de valider définitivement sa dotation, une autorisation parentale de participation au Jeu par courrier ou par e-mail qu'elles lui demanderont de leur retourner, sous un délai et à une adresse qui lui seront indiqués lors de cette demande, dûment imprimée, complétée et signée par son/ses représentant(s) légal(aux). A défaut de la leur fournir selon les modalités requises (notamment le délai imparti), aucune dotation ne sera remise.

5.5. Formulaire de remontée et retrait des Dotations

Le formulaire (ou papier libre) rempli dans le cadre des articles 5.1.1, 5.2.1, 5.3.1 et 5.3.3 doit être introduit dans une enveloppe standard affranchie en recommandé avec accusé de réception de type R1 base 20 g et envoyé à l'adresse suivante : Jeu McDonald's – MONOPOLY 2020 - CS 30208 – 78284 GUYANCOURT CEDEX.

En aucun cas l'enveloppe standard contenant le formulaire téléchargé et imprimé (ou le papier libre) ne doit être adressée affranchie au tarif normal en vigueur et/ou adressée à une autre adresse que celle indiquée ci-dessus.

La date limite d'envoi est fixée au 28 novembre 2020 inclus, le cachet de La poste faisant foi.

En cas de prolongement éventuel de l'opération, tel qu'indiqué à l'article 1 du règlement, la date limite d'envoi reste fixée au 28 novembre 2020 à minuit. L'adresse email renseignée dans le formulaire de remontée doit être identique à l'adresse email associée au compte McDonald's du participant. Tout formulaire de remontée incomplet ou tout formulaire dont l'adresse email diffère du compte McDo+ avec laquelle le joueur aurait participé, pour une remise de dotation, sera refusé et ne pourra donner lieu à l'attribution de la dotation.

Les voitures RENAULT ZOE seront enlevées chez la concession agréée RENAULT désignée par le partenaire et les scooters électriques PEUGEOT seront enlevés chez la concession agréée PEUGEOT désignée par le partenaire. Les dotations visées aux articles 4.1.1, 4.2 et 4.3 ne seront délivrées qu'à une adresse sur le territoire participant (France Métropolitaine et Monaco).

Après vérification du respect du présent règlement et sous un délai de 11 semaines à compter de la date de réception du formulaire de remontée et de la ou des vignette(s) de jeu originale(s) le cas échéant, le Centre de vérification du Jeu prendra contact avec les gagnants.

Une fois la dotation délivrée par le partenaire ou le centre de distribution à l'adresse du gagnant indiquée sur le territoire participant ou enlevée chez la concession désignée, le partenaire ou le centre de distribution sera considéré comme ayant effectué la remise de la dotation, et le gagnant se verra conférer l'entière responsabilité de la dotation.

En cas de non retrait de sa dotation à La Poste où son colis aurait été placé en réception suite au 1^{er} avis de passage de la dotation envoyée par Colissimo expert, le gagnant sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation. Les dotations n'ayant pas été retirées dans un délai de 15 jours consécutifs seront renvoyées par colis au centre de distribution et ne seront pas renvoyées au gagnant. En cas de réception de la dotation par une tierce personne, le gagnant sera considéré comme l'ayant reçue.

En cas de changement d'adresse sans en avoir préalablement informé le Centre de Vérification du Jeu, les Sociétés Organisatrices ne procéderont en aucun cas à un deuxième envoi.

Dans les cas énoncés ci-dessus, la dotation sera alors perdue et non remise en Jeu.

ARTICLE 6 - PUBLICITÉ ET PROMOTION

La diffusion du nom (ou son initiale) et/ou du prénom et/ou le nom du département du lieu de résidence des gagnants du Jeu pourra être réalisée à des fins publicitaires pour le compte des Sociétés Organisatrices sans que cela ne confère aux gagnants un droit à rémunération ou à un avantage quelconque autre que la remise de leur dotation. Cette diffusion pourra intervenir sur tous supports publicitaires pendant une durée de 24 mois à compter de la date de début de l'opération, jusqu'au 13 octobre 2022. Cette utilisation ne leur confère aucun droit à rémunération ou à un avantage quelconque.

ARTICLE 7 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT

En cas de fraude constatée lors du déroulement du Jeu, ou en cas de force majeure, d'événements exceptionnels ou d'événements indépendants de leur volonté, les Sociétés Organisatrices pourront éventuellement modifier, écourter, proroger, reporter ou annuler le Jeu, sans que cela n'ouvre le droit aux participants de demander une quelconque contrepartie.

En cas de défaut ou d'erreur d'impression ou de malveillance ou de fraude ou de tout autre événement ayant entraîné l'impression et la distribution d'un nombre plus important que prévu d'Éléments de Jeu donnant droit à l'attribution d'une dotation, la répartition des dotations mises en Jeu conformément à l'article 4 du présent règlement sera alors effectuée par tirage au sort parmi les détenteurs d'Éléments de Jeu qui auront valablement réclamé leur dotation conformément au présent règlement de Jeu.

Au total, seules les quantités des dotations décrites à l'article 4 du présent règlement pourront être attribuées.

ARTICLE 8 - DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est affiché dans chacun des restaurants McDonald's et ORIGINALS m.

Il est également diffusé sur le Site et l'App McDo+ où il peut être consulté, téléchargé et imprimé librement.

Il est déposé auprès de l'Étude SELARL LSL, LE HONSEC – SIMHON – ALMOUZNI, huissiers de justice Rue d'Angiviller à Rambouillet (78).

ARTICLE 9 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles sont collectées et traitées aux fins de création du compte McDonald's du participant et de gestion de la participation au Jeu Monopoly 100% gagnant dans le respect de la réglementation applicable notamment le Règlement sur la Protection des Données Personnelles et la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée. Ces données sont destinées à McDonald's France Services, et d'une part aux prestataires de services en charge de la gestion des outils digitaux de McDonald's dans le cadre de la création d'un compte McDonald's et d'autre part à The Marketing Store et Tessi dans le cadre de la gestion du Jeu Monopoly 100% gagnant. Les données personnelles collectées et traitées par McDonald's demeureront strictement confidentielles. Les données personnelles des participants seront conservées par McDonald's France Services pendant la durée indiquée dans la politique de protection des données personnelles de McDonald's disponible sur mcdonalds.fr. Les données personnelles des gagnants seront conservées par The Marketing Store et Tessi pendant 3 ans à compter de la fin du Jeu soit jusqu'au 27 novembre 2023. Tout participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ses données personnelles, d'un droit à la portabilité de ses données, du droit de s'opposer à leur traitement ou d'en obtenir la limitation, ainsi que du droit de définir des directives dans le cadre de son héritage numérique, qu'il peut exercer en envoyant un email à l'adresse : donnees.personnelles@fr.mcd.com. Le participant peut également introduire des réclamations auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés. Le participant peut consulter la politique de protection des données personnelles de McDonald's sur le site mcdonalds.fr rubrique « Données Personnelles ».

ARTICLE 10 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Les Sociétés Organisatrices s'engagent à rembourser par virement bancaire ou timbre au tarif lettre verte - 20g en vigueur suivant les types de demandes, à tout participant qui en fait la demande, les frais engagés tels que décrits ci-dessous et, dans les conditions suivantes :

10.1 Remboursement des timbres (au tarif lettre verte - 20 g en vigueur), sur demande concomitante :

- Des demandes manuscrites d'Éléments de Jeu conformément à l'article 2 du Règlement.
- Suite à la demande expresse des Sociétés Organisatrices, de la communication par un participant mineur de l'autorisation parentale dûment complétée et signée, conformément aux articles 5.1, 5.3, 5.4 et 5.5 du Règlement.

- Des demandes de remboursement des frais de participation conformément au présent article 10.

10.2 Remboursement des frais d'envoi en recommandé avec accusé de réception de type R1 Base moins de 20 g, sur demande concomitante accompagnée d'un RIB ou d'un RIP :

- De l'envoi du formulaire de remontée de(s) (l')Élément(s) de Jeu, conformément aux articles 5.1.1; 5.2.1; 5.2.2; 5.3.1; 5.3.2 et 5.3.3 du Règlement.

ARTICLE 11 - CONNEXION ET UTILISATION

Les Sociétés Organisatrices rappellent aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et déclinent toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau sur le Site ou l'App McDo+. Dès lors, les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues pour responsables des limites techniques d'Internet et notamment de toutes difficultés liées aux performances techniques, au temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, au risque d'interruption, de bug, de détournement des données et de contamination par d'éventuels virus. Plus particulièrement, les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues responsables de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et/ou téléphoniques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale. Les Sociétés Organisatrices ne sauraient davantage être tenues responsables au cas où un ou plusieurs participant(s) ne pourrai(en)t parvenir à se connecter sur le Site ou l'App McDo+du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement des réseaux. Le participant est informé que, en accédant au Site McDonald's, un cookie sera stocké sur le disque dur de son ordinateur, qui sera conservé pendant une durée d'un an. Il s'agit d'un petit fichier informatique permettant d'enregistrer sa navigation sur ce site Internet.

Les cookies servent à identifier le participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur. Un participant peut s'opposer à l'enregistrement de ce cookie, ou choisir d'être averti de l'enregistrement de ce cookie sur son disque dur, en configurant son logiciel de navigation (le participant est invité à se reporter aux conditions d'utilisation de son navigateur concernant cette fonctionnalité). Lorsque ce paramétrage est effectué, le participant garde néanmoins la possibilité d'accéder au Site McDonald's et de participer au Jeu.

Pour toute difficulté rencontrée afin de bénéficier de l'une des dotations gagnées sur le site Internet de l'un des partenaires concernés, les participants suivront la procédure décrite sur le site Internet de ce partenaire en cas de difficultés techniques rencontrées afin de récupérer leurs dotations.

ARTICLE 12 - RESPONSABILITÉ ET LITIGES

Participer au Jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants. Le participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du présent règlement. Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalider les dotations de toute personne ne respectant pas totalement le règlement et notamment si les informations et coordonnées fournies par le participant sont invalides, erronées ou incomplètes. Les Sociétés Organisatrices se réservent également le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du Jeu, des participations au Jeu ou l'attribution de tout ou partie des dotations, s'il leur apparaît que des dysfonctionnements et/ou des fraudes sont intervenus sous quelle que forme et de quelque origine que ce soit, notamment technique, électronique ou informatique, dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du (des) gagnant(s). Elles se réservent également le droit d'exclure de la participation au Jeu, et notamment par le blocage de son compte Monopoly, toute personne troublant le bon déroulement du Jeu, et de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé le déroulement du Jeu tel que décrit dans le présent règlement ou aurait tenté de le faire. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur.

Un gagnant qui aurait triché, tenté de le faire, ou bénéficié de manœuvre de ce type sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir la (les) dotation(s) mis(es) en Jeu. Aucune indemnité de quelle que sorte que ce soit ne pourra être demandée par son auteur aux Sociétés Organisatrices.

Les Sociétés Organisatrices se réservent la faculté, à leur seule discrétion, de procéder à toute vérification afin d'assurer le respect du présent article et de l'ensemble du présent règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude. Elles se réservent notamment le droit de demander les justificatifs de la participation au Jeu tels que les tickets de caisse, pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude ou qui n'avait pas le droit de participer conformément à l'article 1.

La participation au présent Jeu implique de la part des participants l'acceptation pure et simple du présent règlement et des décisions des Sociétés Organisatrices. Les Sociétés Organisatrices et le Centre de vérification du Jeu ne pourront en aucun cas être tenus responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les gagnants et/ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations (notamment assurance, passeport) est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation aux Sociétés Organisatrices, ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Les Sociétés Organisatrices, ainsi que leurs prestataires et partenaires, ne peuvent être tenus responsables en cas de retard, de mauvais acheminement, d'endommagement, de destruction ou de perte lors de l'acheminement des courriers qui pourront leur être adressés par les participants en lettre simple, recommandée ou recommandée avec accusé de réception. Les Sociétés Organisatrices, ainsi que leurs prestataires et partenaires, ne peuvent également être tenus responsables en cas de retard, de mauvais acheminement, d'endommagement, de destruction ou de perte lors de l'acheminement des courriers qu'elles pourront adresser aux participants dans le cadre de ce Jeu.

Toute contestation ou réclamation relative à ce Jeu devra être formulée par écrit et adressée à :

TMS / Jeu McDonald's - MONOPOLY 2020 - 15 bis Avenue du Centre 78 280 Guyancourt et ne pourra être prise en considération au-delà du 28/11/2020.

ANNEXE 1 : DESCRIPTIONS DETAILLÉES DES DOTATIONS MISES EN JEU PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

Time de detetter	Description
Type de dotation	Description
10 000 € TTC de voyage dans un pays francophone	Montant unitaire de 10 000 € TTC à valoir sur l'achat d'un voyage à sélectionner selon la liste des pays membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie (http://accueil-etrangers.gouv.fr/modeles/articles-lies/article/liste-des-pays-membres-de-l) à choisir auprès de l'agence partenaire Voyages Paris Normandie. Ce montant pourra être utilisé en une ou plusieurs fois jusqu'au 13 octobre 2021 inclus. Le gagnant devra respecter les conditions générales de l'agence partenaire et sera responsable de l'obtention des documents administratifs nécessaires le cas échéant. Si au 13 octobre 2021, la totalité du montant de ce voyage n'a pas été utilisée par le gagnant, le solde restant sera perdu. Le gagnant pourra utiliser ce montant pour lui-même ainsi que pour toute(s) personne(s) de son choix qui l'accompagnerait/ent lors de son voyage.
1 000 €	Somme de 1 000 € versée par virement bancaire.
1 000 € en or	Une médaille en or 18 carats soit environ 15,55 grammes, de 31mm (1/2 once), revers uni à listel sous capsule transparente conditionnée dans un écrin. Fourni avec un certificat de garantie, d'une valeur d'environ 1 000 € suivant le cours de l'or.
110 € pour toute 1ère ouverture de compte avec une carte bancaire BOURSORAMA BANQUE	Offre réservée aux participants détenteurs d'une vignette de jeu « BOURSORAMA », effectuant une première demande d'ouverture de compte bancaire individuel ou joint Boursorama Banque (en-dehors de toute ouverture d'un compte titres ou d'une Assurance-vie et hors Boursorama PRO). L'éligibilité à l'intégralité de la prime est subordonnée à la demande, concomitante à l'ouverture du compte bancaire, d'une carte bancaire Visa Ultim, Visa Classic ou Visa Premier (hors carte Visa Welcome), voir détail ci-dessous. La demande d'ouverture de compte devra être réalisée entre le 13 octobre 2020 et le 28 novembre 2020 inclus. L'offre est réservée à tout nouveau client majeur bénéficiaire d'un code Monopoly sur son site/application mcdonalds.fr. L'ouverture du compte bancaire et la commande de carte bancaire doivent être exclusivement réalisées en remplissant le formulaire présent sur la landing page Boursorama Banque accessible depuis le site/application mcdonalds.fr.; toute demande d'ouverture de compte qui ne sera pas réalisée depuis le formulaire dédié à l'opération ne sera pas prise en compte par Boursorama Banque. Offre limitée aux dossiers d'ouverture de compte par Boursorama Banque. Offre limitée aux dossiers d'ouverture de compte par Boursorama Banque. Offre limitée aux dossiers pour l'ouverture du compte) et pour toute première ouverture effective de compte bancaire au plus tard le 31 janvier 2021. En cas de dossier incomplet et/ou de non-conformité d'au moins un des éléments demandés sur le dossier, ou en cas d'ouverture effective du compte après le 31 janvier 2021, Boursorama Banque ne procédera pas au versement des primes. La délivrance d'une carte bancaire est subordonnée à l'acceptation de Boursorama Banque. Offre limitée à une seule offre par personne ou par foyer fiscal dans le cas d'un compte joint et non cumulable avec toute autre offre Boursorama Banque. Offre réservée aux personnes physiques, capables et majeures n'ayant jamais été clientes Boursorama Banque. Certée de vieu en par le pour le son ouve

100 €	Somme de 100 € versée par virement bancaire.
50 €	Somme de 50 € versée par virement bancaire.
25 € TTC à valoir sur LA BOX HOMME	Somme de 25 € TTC valable pour toute commande sur <u>laboxhomme.com</u> jusqu'au 28/11/2020 inclus, sans minimum d'achat, non cumulable avec d'autres offres et promotions.
15 € TTC à valoir sur SPARTOO.COM sur une sélection de produits	Somme de 15 € TTC valable sur tout achat parmi une sélection d'articles présents sur la page https://www.spartoo.com/selection-operation-10795.php jusqu'au 28/11/2020 inclus, sans minimum d'achat, non cumulable avec d'autres offres et promotions. Non valables sur les produits vendus par les produits partenaires.
10€	Somme de 10 € versée par virement bancaire.
10 € TTC à valoir sur BIRCHBOX	Somme de 10 € TTC valable pour toute commande sur le site <u>birchbox.fr</u> jusqu'au 28/11/2020 inclus hors frais de port. Non valable sur les cartes cadeaux, les coffrets cadeaux, les produits non remisés et les marques point rouge. Offre personnelle et à usage unique. Non cumulable avec d'autres offres et promotions. Les bons d'achat ne sont pas cumulables entre eux.
10 € TTC à valoir sur CHEERZ	10 € TTC valable sur une commande jusqu'au 28/11/2020 inclus pour toute commande sur l'application Cheerz depuis un smartphone ou le site <u>cheerz.com</u> depuis un ordinateur, à partir de 35 tirages et hors frais de port. Non valable sur les produits sous licence. Offre non cumulable avec d'autres offres et promotions.
10 € TTC à valoir sur UBISOFT STORE sur les jeux PC	Somme de 10 € TTC valable sur www.store.ubi.com/fr jusqu'au 28/11/2020 inclus, pour toute commande réalisée sur les jeux PC, hors nouveautés (à savoir les jeux sortis dans les 6 mois précédant l'utilisation du code Ubisoft Store), précommandes, produits dérivés et monnaies virtuelles. Non cumulable avec d'autres offres et promotions, Club Units ou codes promos. Code à usage unique et non prolongeable. En cas de non-utilisation du code avant le 28/11/2020, aucun remboursement ne sera effectué.
10 € TTC à valoir sur WONDERBOX.FR	Somme de 10 € TTC valable sur <u>wonderbox.fr</u> jusqu'au 28/11/2020 inclus hors coffrets et e-coffrets et activités Gastronomie et coffrets J'aime la France version solidaire, sans minimum d'achat pour les e-coffrets et les activités et à partir de 49,90 € d'achat pour les coffrets physiques. Code à renseigner à l'étape « Panier », rubrique « Code promo » dans la case prévue à cet effet. Non cumulable avec d'autres offres et promotions Frais de port offerts à partir de 49,90 € d'achat. Le code Wonderbox est à usage unique et n'est pas prolongeable, ni échangeable.
1 an de loyer sous la forme de 10 000 € TTC	1 an de loyer sous la forme d'une somme de 10 000 € TTC (somme calculée sur la base d'un loyer annuel moyen pour une location non meublée de 8 676 € arrondie à 10 000 € - selon une analyse du marché locatif réalisée par un site internet français spécialisé dans l'immobilier en octobre 2019) soit 10 000 € toutes taxes comprises versés en intégralité en une seule fois par virement bancaire.
Big Mac™	Un Sandwich Big Mac™ d'une valeur commerciale maximum conseillée d'environ 3,95 € TTC.
Boisson 25cl	Petite boisson gazeuse 25cl à choisir parmi Coca-Cola, Coca-Cola Light, Coca-Cola Zéro, Fanta, Sprite, d'une valeur commerciale maximum conseillée d'environ 2,00 € TTC.
Boîte de 4 Chicken McNuggets™	Boîte de 4 Nuggets de poulet d'une valeur commerciale maximum conseillée d'environ 2,80 € TTC.
Brownie	Brownie saveur chocolat-noisette, d'une valeur commerciale maximum conseillée d'environ 1,95 € TTC.

Mini album photo CHEERZ	Album photo Cheerz: format A5, couverture rigide, 24 pages avec une photo par page. À commander jusqu'au 28/11/2020 inclus sur l'application Cheerz depuis un smartphone ou le site <u>cheerz.com</u> depuis un ordinateur d'une valeur commerciale unitaire de 19,90 € TTC frais de port pour une livraison standard en France inclus.
Cookie	Cookie fourré Choconuts, aux pépites de chocolat noir et aux morceaux de noisettes, avec un fourrage saveur chocolat noisette d'une valeur commerciale maximum conseillée d'environ 1,90 € TTC.
Espresso	Espresso d'une valeur commerciale maximum conseillée d'environ 1,40 € TTC.
Enceinte CABASSE The Pearl Akoya	L'enceinte CABASSE The Pearl Akoya est un modèle connecté et multiroom, avec système d'autocalibration assisté par application mobile et un haut-parleur tri-axial de 17 cm. Cette enceinte de 1050 watts RMS peut être utilisée à la paire pour une diffusion stéréo. Elle est dotée d'un contrôleur programmable, de l'application StreamCONTROL et de l'assistant Google. L'enceinte est d'une valeur commerciale unitaire de 1 499 € TTC.
Formation « Premium » au code de la route chez EN VOITURE SIMONE	Une formation « premium » au code de la route valable jusqu'au 28/11/2020 inclus chez En Voiture Simone, une auto-école en ligne. Formation d'une valeur commerciale unitaire de 49 € TTC.
Hamburger	Hamburger d'une valeur commerciale maximum conseillée d'environ 1,50 € TTC.
Imprimante 3D DAGOMA Disco Ultimate	L'imprimante 3D Disco Ultimate mesure 370 x 370 x 370 mm, pèse 5 kg et permet des impressions allant jusqu'à 200x200x200mm de volume tout en ayant la possibilité d'imprimer avec deux filaments simultanément d'une valeur commerciale unitaire de 399,99 € TTC.
Jeu MONOPOLY édition Classique	Un plateau de jeu Monopoly classique accompagné de 8 pions, 28 cartes de Propriété, 16 cartes Chance, 16 cartes de communauté, 32 maisons, 12 hôtels, 2 dés, liasse de billets Monopoly et les règles du jeu en français. Jeu d'une valeur commerciale unitaire de 25 € TTC.
Jeu MONOPOLY édition France	Un plateau de jeu Monopoly France accompagné de 6 pions, 28 cartes de Propriété, 16 cartes Chance, 16 cartes de communauté, 32 maisons, 12 hôtels, 2 dés, liasse de billets Monopoly et les règles du jeu en français. Jeu d'une valeur commerciale unitaire de 25 € TTC. Dans la limite des stocks disponibles. Dans le cas où le jeu ne serait plus disponible il sera envoyé au participant le jeu MONOPOLY édition classique.
Jeu Vidéo UBISOFT à choisir parmi les deux titres « Immortals Fenyx Rising » et « Just Dance 2021 »	Jeu au choix entre « Immortals Fenyx Rising » et « Just Dance 2021 » sur Playstation 5, Playstation 4, Xbox One et Xbox One X, Nintendo Switch d'une valeur commerciale unitaire d'environ 70 € TTC (prix variable selon la plateforme sélectionnée).
Montre WITHINGS SCANWATCH 42mm	SCANWATCH 42mm d'une valeur commerciale unitaire de 299,99 € TTC.
Moyenne Deluxe Potatoes™	Moyenne portion de Deluxe Potatoes™, d'une valeur commerciale maximum conseillée d'environ 2,50 € TTC.
Pack Ultimate SENSTROKE	Le Pack Ultimate SENSTROKE est une solution connectée permettant de jouer de la batterie, de s'enregistrer et de s'améliorer quand vous voulez. Il suffit de fixer les capteurs sur vos baguettes de batterie, sur vos pieds, de les connecter en Bluetooth à l'application sur Smartphone, tablette ou PC pour jouer partout. L'Ultimate box est le kit le plus complet, il contient 4 capteurs, 1 paire de baguettes, 2 fixations pour les pieds, 1 pad de frappe, 1 câble de chargement et 1 housse de transport. Valeur commerciale unitaire de 249 € TTC.
Paire d'écouteurs bluetooth WIKO	Une paire d'écouteurs WIKO 100% sans fil avec la boîte de chargement, fonctions tactiles intelligentes, assistance vocale et compatible avec les smartphones Android et iOS, d'une valeur commerciale unitaire de 99 € TTC.

Pack PARROT Anafi Extended	Le drone PARROT possède une caméra 4K HDR, un angle de vue à 180°, un zoom x3 et de nombreux modes photos et vidéos. PARROT Anafi Extended est un kit de voyage complet comprenant 1 télécommande longue portée Parrot Skycontroller 3, 3 batteries intelligentes + câbles USB-C, 1 sac de voyage et 4 hélices bipales repliables d'une valeur commerciale unitaire pour l'ensemble de 899,99 € TTC.
Petite Frite	Petite portion de frites, d'une valeur commerciale unitaire d'environ 1,40 € TTC.
RENAULT ZOE Life R110	RENAULT ZOE Life R110 – Bleu Céladon Extérieur: Bleu Celadon, peinture métallisée. Enjoliveurs 15" Eole avec pneus 15" Michelin Primary 4-E. Projecteurs Full LED Pure Vision et feux de jour LED avec signature en forme de C. Intérieur: sellerie tissu Fortunate noir et bandeau de planche de bord en tissu noir. Système multimédia EASY LINK 7" avec radio numérique DAB sur écran tactile 7" – compatible Android Auto™ et Apple Carplay™ - 6 haut- parleurs, Bluetooth®, 2 USB et 1 prise auxiliaire. RENAULT ZOE Life R110 Bleu Céladon 100% électrique, d'une valeur commerciale unitaire de 24 450 € TTC.
RENAULT ZOE Collector Life R110	RENAULT ZOE Life R110 − Blanc Glacier Extérieur: blanc glacier, verni opaque et son liseré jaune sur le côté. Enjoliveurs 15" Eole avec pneus 15" Michelin Primary 4-E. Projecteurs Full LED Pure Vision et feux de jour LED avec signature en forme de C. Intérieur: sellerie tissu Fortunate noir et bandeau de planche de bord en tissu noir. Système multimédia EASY LINK 7" avec radio numérique DAB sur écran tactile 7" − compatible Android Auto™ et Apple Carplay™ - 6 haut- parleurs, Bluetooth®, 2 USB et 1 prise auxiliaire. RENAULT ZOE Life R110 Blanc Glacier Collector 100% électrique, d'une valeur commerciale unitaire de 28 000 € TTC.
Scooter PEUGEOT e- ludix 100% électrique	Le scooter électrique e-Ludix est doté d'une batterie amovible, rechargeable partout. Il entre dans la catégorie des scooters sans permis, équivalent 50cc accessible dès 14 ans sous condition d'avoir le BSR (catégorie AM du permis) ou un titre reconnu équivalent délivré par un État européen. La vitesse de pointe est limitée à 45 km/h et la puissance continue s'élève à 2,5kW (4 chevaux). Ce scooter est d'une valeur commerciale unitaire de 3 500 € TTC. Il sera accompagné d'un kit composé d'un casque intégral et d'une paire de gants, d'une valeur commerciale unitaire de 120 € TTC.
Smartphone WIKO VIEW5 PLUS	Le téléphone WIKO View5 PLUS est doté d'un écran de 6.55" sans encoche, d'une résolution HD+ et d'une quadruple caméra de 48MP. Batterie de 5000 mAh, qui permet une utilisation pendant plus de trois jours d'affilés, avec une charge complète. Processeur MediaTek P35 Octa-Core couplé à 4 Go de RAM et 128 Go de stockage d'une valeur commerciale unitaire de 199,99 € TTC. DAS Tête: 0.914W/kg; DAS Tronc: 1.538W/kg; DAS Membres: 2.449W/kg Le débit d'absorption spécifique (DAS) local quantifie l'exposition de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques de l'équipement concerné. Le DAS maximal autorisé est de 2 W/kg pour la tête et le tronc et de 4 W/kg pour les membres. Kit mains libres recommandé. Wiko, 1 rue du Capitaine Dessemond − 13007 Marseille − RCS Marseille 530 072 206 − SAS au capital de 9 750 000 €.
Vélo électrique ANGELL	Le vélo électrique ANGELL est doté de 4 assistances électrique, 3 modes de conduite, 70 km d'autonomie, feux hyperboliques clignotants avant/arrière, d'un détecteur de chute alarme anti-vol, un cockpit intelligent, un écran tactile 2,4", d'une intelligence embarquée et pèse moins de 14 kg. La dotation est d'une valeur commerciale unitaire de 2 690 € TTC.